

Compte-rendu des réunions entre les différents ministères des 17 et 18 mars 2020

Une réunion téléphonique a eu lieu hier soir (17/03/20) entre les Organisations Syndicales et patronales, la ministre du Travail et le ministre de l'Economie.

La ministre du Travail a rappelé les mesures déjà prises (voire la précédente note) concernant le chômage partiel et les arrêts maladie ou pour garde-d'enfants. La seule nouveauté étant l'annonce du maintien de droits pour les chômeurs arrivant à échéance et cela jusqu'à nouvel ordre.

Par contre le ministre de l'Economie a lourdement insisté sur la nécessité que tout le monde aille travailler hormis les possibilités de télétravail.

Il a refusé de faire la distinction des secteurs clés, pour faire face aux besoins vitaux et aux autres, affirmant que tout était imbriqué. Il a fait référence sur l'image de la France vis à vis des marchés financiers et de la banque mondiale pour garder ses taux d'intérêt les plus bas possibles.

La CGT a protesté contre ce discours et a rappelé l'ambiguïté des annonces gouvernementales où l'on passe de « tout le monde reste confiné à la maison » à « tout le monde va au boulot ».

La CGT a de nouveau insisté sur le besoin de distinction des secteurs essentiels (santé, alimentation...) et d'autres comme l'industrie qui ne nécessite pas d'activités.

Des entreprises comme dans l'automobile ou l'aéronautique ont annoncé des fermetures de sites (pas tous), quid de la sous-traitance ? D'autres secteurs sont maintenus en activité, sans aucune mesure de protection des salariés sur les postes de travail ou dans les parties communes (vestiaires, sanitaires etc.).

Ce manque de protection est par ailleurs identique dans des secteurs clés comme le commerce, la logistique, les transports ou le nettoyage (sous-traitance à l'hôpital par exemple) et d'autres.

Nous avons ensuite listé toute une série de questions très pratiques sans réponses (voir liste ci-jointe). La ministre du Travail a promis des réponses rapides. A voir !

Une réunion en visioconférence a eu lieu ce matin avec la présence du Premier Ministre, les ministres du Travail, de la Santé et de l'Economie, les Organisations syndicales et patronales ainsi que la FNSEA.

Le Premier Ministre a rappelé la situation sanitaire qui se dégrade notamment dans certaines régions comme le Grand Est. Les premiers effets du confinement ne seront visibles que dans 12 jours à minima, référence à la situation italienne. Il a ensuite insisté sur la nécessité de poursuivre les activités économiques, d'aller au travail pour ceux qui ne peuvent le faire de chez eux en évoquant un message mal compris sur la notion de confinement.

Il a évoqué les 3 projets de loi qui seront présentées au Sénat jeudi puis à l'Assemblée Nationale vendredi.

Une loi sur les institutions et notamment sur le report du second tour des élections municipales.

Une loi sur la mise en place de l'état d'urgence sanitaire permettant au gouvernement de légiférer par ordonnances avec les pleins pouvoirs.

Une loi de finance rectificative concernant les mesures pour accompagner les entreprises et les salariés.

Le ministre de l'Economie a donné les prévisions de croissance négative pour 2020 estimées à -1% et un déficit public à 3,9%. Il a détaillé les mesures chiffrées d'aides de l'Etat soit 45 milliards d'euros d'aides économiques et sociales et 100 milliards d'aides et de garanties de crédits pour les entreprises. Il a ensuite refait son couplet sur le besoin de poursuivre l'activité et son refus d'inciter les entreprises à stopper leur activité. Il a annoncé qu'en matière de protection, le gel hydro alcoolique était produit en quantité suffisante et qu'il restait un problème sur les masques, des entreprises du textile et du plastique allant être « réquisitionnées »

Le ministre de la Santé a fait un point sanitaire. Il a annoncé l'ouverture sur le site « déclare-ameli.fr », la possibilité pour les salariés et les employeurs de déclarer directement les demandes d'arrêt de travail en fonction des situations.

La ministre du Travail a annoncé que des mesures de flexibilité d'horaires, de temps de repos hebdomadaires ou entre deux séances de travail, de réquisitions d'entreprises et de salariés, allaient être inscrites dans la loi. Suite à notre demande de la veille, elle a indiqué que des mesures pour faciliter les déplacements des représentants syndicaux à tous les niveaux, pourraient être prises en lien avec le ministère de l'Intérieur.

Les organisations patronales se sont félicitées des annonces du gouvernement évoquant la solidarité nationale, la FNSEA a demandé de la souplesse pour l'embauche de saisonniers à « cause de la pénurie » de travailleurs détachés.

La CGT a de nouveau insisté sur l'arrêt des activités dans certains secteurs non liés à la crise sanitaire comme par exemple les chantiers navals fermés en Italie et pas à Saint-Nazaire, une situation que l'on retrouve dans de nombreux groupes. Idem pour la sous-traitance et les donneurs d'ordres. Nous avons insisté sur la situation dans le

Grand Est où des salariés sont contraints de travailler malgré une situation sanitaire gravissime. Le manque de protection ou de respect des consignes par les employeurs, est également très grave y compris dans des secteurs qualifiés de prioritaire par le gouvernement comme par exemple le commerce, les transports, La Poste ou les banques. Cette situation est encore plus dramatique pour tous les salariés précaires.

Nous avons pointé la situation chez Amazon qui agit en dehors de toutes les règles, le MEDEF se contentant de répondre qu'il n'était pas adhérent chez eux, et le gouvernement, lui, qu'il allait les sermonner !

Nous avons insisté sur le respect des règles en matière d'arrêt maladie et sur le gel de toutes les procédures de licenciement individuel ou collectif (restructuration, disciplinaire etc.)

Enfin, nous avons demandé que des contacts réguliers soient mis en place dans chaque département entre les préfectures et les Unions Départementales pour évoquer localement un certain nombre de problèmes.

Nous alertons l'ensemble des camarades des organisations sur l'extrême dangerosité de la loi qui va être adoptée au parlement et qui laisse la porte ouverte à tous les excès en matière principalement de dérogations au Code du travail sur le temps et la santé des travailleurs, quels que soient les secteurs d'activités. Par ailleurs, nous invitons tous les syndicats à faire des demandes de CSE extraordinaires et d'inciter les salariés à faire valoir leur droit de retrait selon les situations.

Un communiqué confédéral est en cours de rédaction pour caractériser la situation.